

Dossier d'inscription année scolaire 2026 – 2027

Élève mineur ou majeur

Nom / Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Adresse :

portable de l'élève :

E-mail de l'élève :

Établissement scolaire fréquenté et niveau en 2026/2027 :

L'élève sera-t-il également inscrit dans un autre établissement artistique en 2026/2027 ☐ Oui ☐ Non

Famille ou élève adulte

Responsable légal 1 Situation prise pour le calcul de la tarification et l'envoi des factures trimestrielles	Responsable légal 2 Renseignements complémentaires
☐ Madame ☐ Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....	
.....	
☎ domicile :	☎ domicile :
portable :	portable :
E-mail :	E-mail :

AUTORISATION « droit à l'image »

celle-ci concerne l'élève uniquement (avec accord parental si mineur)

Lors des concerts, auditions, etc., vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être photographiés. Ces photos peuvent être diffusées dans la presse, pour affichage dans l'école des arts ou sur site internet à l'exception de toute exploitation commerciale.

☐ j'autorise

☐ je refuse

INFORMATIONS AUX FAMILLES

L'École des arts propose un accompagnement permettant de mettre en place des aménagements pour les élèves à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap. **Besoins spécifiques (DYS, handicap, autres) - précisez :**

Souhaitez-vous être contacté par le secrétariat de l'École des Arts ?

☐ oui, je souhaite être contacté

☐ non, je ne souhaite pas être contacté

Le secrétariat se mettra en relation avec vous à la rentrée de septembre afin de vous proposer un rdv.
Un certificat sera nécessaire pour la mise en place d'aménagements pédagogiques ou organisationnels.

MODALITÉS DE L'INSCRIPTION

L'engagement est annuel et ne peut pas être résilié en cours d'année scolaire, sauf cas de force majeure.

Les paiements se font en trois versements à la réception d'une facture, par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre «régie recettes école des arts», espèces ou virement. Le non acquittement dans les délais prévus entraînera la suspension de la scolarité de l'élève jusqu'à régularisation, et des pénalités seront appliquées.

En cas de crise majeure, l'École des Arts pourra mettre en place un dispositif d'enseignement à distance. Ce dernier ouvrira le même droit à facturation, sur la base du service rendu.

Les élèves souhaitant s'inscrire en cours d'année scolaire, sous réserve des disponibilités des professeurs dans les disciplines demandées, devront s'acquitter du trimestre en cours au moment de l'inscription et des trimestres suivants.

Des réductions pour les élèves d'une même famille s'appliquent dans la même catégorie (ex : 2 élèves en musique), mais ne s'appliquent pas pour 1 élève en musique et un autre en danse. Pas de réduction pour les adultes.

FORMATION MUSICALE / ÉVEIL MUSICAL / CLASSE DÉCOUVERTE

Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire :

FORMATION INSTRUMENTALE / MUSIQUES ACTUELLES

Instrument :
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire :

Instrument :
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire :

FORMATION VOCALE

Chant Lyrique ☐ Chant Variétés ☐ Atelier Voix Enfant ☐
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire :

PRATIQUE COLLECTIVE

Nom de la pratique collective :
Jour : horaire : Lieu :
Professeur :

DIVERS ATELIERS

Nom de l'atelier :
Jour : horaire : Lieu :
Professeur :

FORMATION DANSE

Style de danse :
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire : Jour / horaire :

Style de danse :
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire : Jour / horaire :

Style de danse :
Niveau : Professeur : Lieu :
Jour / horaire : Jour / horaire :

FORMATION THÉÂTRE

Niveau : Jour / horaire :
Professeur :

TARIFS

Pass Pratiques Collectives : / Année
Tarif des cours : / Année
Tarif des cours : / Année

Versement 1^{er} trimestre (novembre) :
Versement 2^{ème} trimestre (février) :
Versement 3^{ème} trimestre (mai) :

Fait à
Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ Justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, taxe d'habitation,...) à fournir pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement d'adresse.
- ☐ Pour les élèves en danse : certificat médical obligatoire pour les nouvelles inscriptions (ou décharge ci-dessous), pour les autres élèves le certificat médical est valable 3 ans

Le règlement intérieur de l'école des arts est à votre disposition dans les locaux.

Information RGPD : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'école. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans. Conformément à la Loi Informatique et Liberté, et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le secrétariat de l'école des arts par voie électronique : ecoledesarts@haute-saintonge.org

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....